



1^{ER} JUIN 2015



Cher actionnaire,

La SCOP SeaFrance, qui a poursuivi seule les procédures engagées contre la décision de la concurrence britannique d'interdire à MyFerryLink l'accès au Port de Douvres, a gagné son appel. La **Cour d'Appel** a jugé qu'il n'y avait pas eu reprise de l'activité de SeaFrance après sa liquidation en 2012. Nous avons d'ailleurs déjà gagné sur cet aspect en décembre 2013.

Faut-il pour autant crier victoire ? **La commission de la concurrence britannique, la Competition & Markets Authority (CMA) peut faire appel** devant la Cour Suprême, et ses arguments défendus devant la Cour d'Appel sont les suivants :

- abus de procédure de la SCOP SeaFrance ;
- erreur d'analyse sur la définition d'une fusion ;

- intérêt public : la CMA estime qu'il existe désormais un degré significatif d'incertitude dans le droit qui exige un éclaircissement par la Cour Suprême.

Un tel appel peut prolonger de un à deux ans les menaces qui existent pour l'avenir de notre activité maritime. Mais surtout, la CMA, comme gendarme du marché, peut lancer des analyses de marché dans son ensemble et édicter des contraintes ou des sanctions en dehors des cas de fusion, en appréciant les conditions de concurrence.

Il est à craindre que la CMA n'ait pas abandonné la partie et que nous la verrons revenir avec les considérations déjà évoquées mais non jugées en appel : seuls deux concurrents maritimes peuvent être rentables (l'ensemble du marché des ferries mer du Nord/Manche est en effet plus ou moins organisé en duopole) et Groupe Eurotunnel peut toujours être suspecté d'abus de position dominante. Notre métier n'est pas de plaider mais de gérer au mieux les intérêts sociaux du Groupe.

C'est la raison pour laquelle, **devant l'incertitude présente** et les menaces futures, constatant par ailleurs les dissensions mortelles intervenues chez notre prestataire de service – la SCOP SeaFrance, nous n'avons pas reconduit les contrats d'affrètement qui arrivaient à leur terme normal le 2 juillet prochain.

Nous avons donc réouvert le processus de vente, en privilégiant les formats qui **maintiendraient très rapidement le plus d'activité possible sur le Détroit**. La SCOP SeaFrance, qui représente une centaine de salariés à Douvres et environ 375 CDI à Calais, est sous procédure de sauvegarde. Dans ce contexte, nous recherchons la meilleure valorisation possible de nos actifs.

Le secteur maritime n'est pas soutenu que par la Grande-Bretagne. **La Région Nord-Pas-de-Calais** a en effet voté le 30 janvier 2015 des engagements financiers considérables en faveur, notamment, du Port de Calais et de son extension :

- subventions garanties pour 270 M€ pour la Délégation de Service Public (DSP) Calais 2015, soit un taux de subventions publiques de 40 % du montant des travaux ;
- annulation des prêts consentis par la région aux concessionnaires précédents, pour 70 M€ ;
- diverses reprises d'avances faites par le Port de Calais, y compris au profit de la CCI et participation directe aux travaux de 25 M€ ;
- garanties données au titre du remboursement des prêts : 523 M€ ;
- indemnisation des actionnaires de la société de projet en cas de résiliation anticipée de la DSP : entre 231 et 400 M€.

En substance, **la Région Nord-Pas-de-Calais mobilise pour Calais 2015 environ 315 M€ d'argent public et prend des engagements hors bilan de plus de 900 M€** au titre des garanties données aux financeurs du projet. Elle va même jusqu'à garder la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à sa charge !

Schématiquement, sur la base des conditions usuelles pour ce type d'investissement, la contribution de la Région représente plus de 70 % des recettes actuelles du Port. Ceci signifie que le concessionnaire, qui n'a aucun risque, est en mesure de **maintenir des droits de port ne reflétant pas la réalité économique et donc, entraînant une distorsion de concurrence** inacceptable, sur le fondement de laquelle nous avons introduit un recours administratif.

Nos autres activités, que nous développons librement, continuent de prospérer. Vous trouverez au verso diverses nouvelles positives relatives notamment à notre filiale de fret ferroviaire Europorte.

Pour la Liaison Fixe, les travaux du **Terminal 2015** commencent à être progressivement mis en service. Ils nous permettent de proposer à nos clients transporteurs d'augmenter notre capacité d'accueil en toute sécurité à l'intérieur de notre périmètre protégé, les tentatives de montée à bord de migrants en quête d'asile en Grande-Bretagne sur les voies publiques convergeant vers Calais se développant. Les transporteurs ont d'ailleurs alerté les pouvoirs publics sur les difficultés qu'ils rencontraient sur le réseau routier. Nous nous mobilisons fortement pour renforcer encore la sécurisation de notre propre environnement.

Eurostar, quant à lui, a réussi l'ouverture le 1^{er} mai dernier, de sa nouvelle destination vers le sud de la France. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancée majeure en termes de rayonnement géographique.

Je voudrais terminer cette lettre en vous remerciant pour votre soutien indéfectible : **toutes les résolutions présentées en assemblée générale ont été largement et même massivement approuvées**. Ceci nous conforte dans notre volonté, avec le Conseil, de vous servir encore mieux.

Fidèlement,

Jacques Gounon
Président-Directeur général

En bref...



Prochain rendez-vous

22 juillet : Résultats du 1^{er} semestre 2015



Dividende

Le dividende de 0,18 € par action (+20 %) a été mis en paiement le 28 mai dernier. Au total, plus de 97 M€ ont été distribués aux actionnaires en 2015 au titre de l'année 2014.

Terminal 2015 en vidéo

La vidéo de l'avancement des chantiers d'extension des terminaux d'Eurotunnel est en ligne sur le site internet de Groupe Eurotunnel.



Groupe Eurotunnel, créateur d'emplois

Acteur économique majeur du Nord-Pas-de-Calais, Groupe Eurotunnel poursuit son engagement et sa mobilisation en faveur de l'emploi.

Le Groupe était présent, fin mai, sur le salon «Jeunes d'Avenirs» à Lille pour valoriser les différents métiers du ferroviaire en proposant 50 postes dans des métiers durables, non délocalisables tout en prenant en charge la totalité de la formation des candidats. Au sein des ses différentes filiales, Groupe Eurotunnel intègre chaque année environ 100 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Par ailleurs, en application de la convention de revitalisation signée avec l'Etat français, Groupe Eurotunnel apporte sa contribution financière et son expertise à l'action de Calais Promotion, l'agence de développement du Calaisis, qui a permis en 2014 de créer 142 emplois.

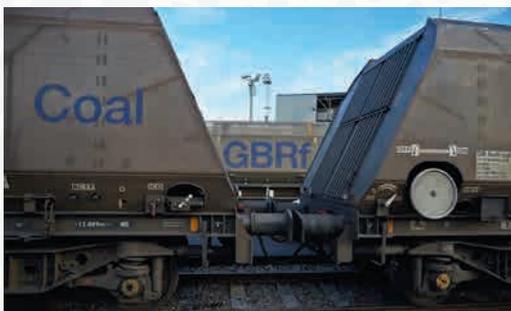
Europorte: nouvelles locomotives DE18



Au printemps 2015, Europorte met progressivement en service 5 des 7 nouvelles locomotives Vossloh DE18 à traction diesel-électrique de 1,8 MW, après avoir été testées sur différentes lignes. La première circulation commerciale de deux DE 18, le 11 mai 2015, concernait le transport de bouteilles vides pour O-I entre Gironcourt-sur-Vraine (Vosges) et Obernai (Alsace). Le 20 mai dernier, deux autres DE 18 dévolues au transport de chaux à destination de l'Allemagne pour Lhoist ont passé une série de tests, sur la ligne très pentue entre Dugny (Ile-de-France) et Forbach (Lorraine), avec un franc succès : particulièrement adaptées aux manœuvres les plus exigeantes, ces locomotives permettront même de tracter deux wagons supplémentaires par trajet, une excellente nouvelle pour le client.

GB Railfreight, spécialiste du transport de charbon

Grâce à la qualité de ses services, GB Railfreight a signé une extension de 3 ans de son contrat avec Drax Power Ltd pour transporter du charbon jusqu'en fin d'année 2017. La filiale britannique d'Europorte continuera donc à acheminer le charbon dans ses wagons-trémies de plus de 100 tonnes tractés par les locomotives Class 66 depuis le terminal de vrac du port de Hunterston (Ecosse) et du port de Blyth (nord-est de l'Angleterre) vers la centrale électrique de Selby (nord-est de l'Angleterre). GB Railfreight transporte au total plus de 30 % du charbon au Royaume-Uni chaque année.



Eurostar : nouvelle destination, nouveau terminal



Depuis le 1^{er} mai, Eurostar relie les centres-villes de Londres à Marseille en 6h27, via Lyon (4h30) et Avignon (6h), avec jusqu'à 5 fréquences hebdomadaires en été. Pour développer le trafic sur cette nouvelle destination, Eurostar propose actuellement des promotions sur des billets valables entre le 22 juin et le 12 décembre.

Au retour, dans le sens France-Angleterre, il faut compter une heure de plus en raison des contrôles douaniers et frontaliers qui nécessitent un arrêt en gare de Lille Europe où le terminal Eurostar vient d'être rénové : doublement de la capacité d'accueil (550 personnes par heure) et du nombre de postes des contrôles frontaliers ainsi qu'une salle d'attente plus confortable.

Eurotunnel développe l'éco-pâturage

Depuis quelques jours, les clients d'Eurotunnel peuvent apercevoir un troupeau de moutons près des Jardins Ordonnés le long de la voie de sortie du Shuttle à Coquelles. Au nombre de 8 actuellement et 15 à terme, ces moutons de race Solognote sont protégés, rustiques et aptes au défrichage et à la valorisation des pâturages pauvres ou des marais. Ils participent à maintenir la biodiversité, entretenir une zone de 3 hectares difficile d'accès et répondre aux mesures d'accompagnement du Terminal 2015. Cette nouvelle démarche contribue à limiter les impacts des activités du Groupe sur l'environnement.



Changement d'adresse postale ou électronique

Si vous détenez vos actions au nominatif chez [BNP Paribas Securities Services](#) ou sous forme de CDI chez [Computershare Investor Services PLC](#), n'oubliez pas de leur communiquer tout changement dans vos données personnelles.